

Point 79 :

Monsieur le Président,

Dans un contexte où la dignité humaine est piétinée, où les violations du droit international se multiplient, maintenir un cadre juridique crédible et efficace demeure un défi de taille.

la Commission du droit international constitue un maillon

travail au service des États depuis 75 sessions, elle établit des orientations essentielles renforçant les efforts pour la légalité internationale et encourage un engagement en faveur du respect des principes qui fondent la paix et la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

Comme chaque année, ma délégation tient à remercier la Commission du Droit International pour la qualité et la richesse de son rapport, ainsi que la Division de la Codification du Bureau des Affaires juridiques pour son précieux soutien à ces travaux. Ma délégation félicite également Monsieur Vazquez-Bermudez pour son élection à la présidence de la Commission pour la session.

Il reste essentiel de renforcer la coopération entre la CDI et la Sixième Commission, une coopération qui soutient le mandat de la Commission dans le développement progressif et la codification du droit international. Le Liban salue les efforts constants entrepris dans ce sens.

Commission avant le début de nos travaux, visant à faciliter notre préparation à l'examen du rapport, et qui semble désormais devenir une pratique annuelle que nous saluons. De plus, ma délégation est convaincue que ces efforts sont bénéfiques pour améliorer notre préparation.

Par ailleurs, la présence des membres de la Commission depuis deux semaines encourage des échanges constructifs avec les délégués et renforce ce dialogue. Ces interactions enrichissent ainsi les discussions et les échanges. Enfin, ma délégation considère qu'il serait judicieux de limiter le nombre de sujets à traiter. Cela favoriserait une participation plus large de la part des États, tout en permettant un suivi plus approfondi et un examen plus détaillé des sujets abordés.

Monsieur le Président,

Avant de me tourner vers le groupe thématique II, permettez-

*Indemnisation des dommages causés par un fait internationalement illicite* » à son programme de travail (2018) sur le sujet (DIEQ) 2 (612 79 re WB 2 II 972.1 3

ces travaux pourraient prendre la forme de principes, afin de rester dans cette orientation pratique. Nous suivrons donc avec intérêt les développements à venir sur ce sujet.

Monsieur le Président,

Nous nous limiterons à des commentaires sur le sujet « *Moyens auxiliaires de détermination des règles de droit international* ».

Ma délégation remercie le Rapporteur Spécial, M. Charles Jalloh, pour son travail, et salue la Commission pour l'adoption provisoire du texte des projets de conclusions adoptées à ce jour, ainsi que les commentaires y2ç)7çm)28(n)28ç)ensi la

". D'où l'importance du critère du degré de représentativité. Assurer la diversité des systèmes, traditions juridiques est essentiel pour rendre

de Conclusion 5. Ma délégation apprécie que soit mis en exergue le caractère représentatif et